

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

VILLE DE VERSAILLES

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les enchères reçues sur le site WEBENCHERES de la Ville de Versailles.

Elles définissent les conditions de bonne utilisation du site d'enchères.

En cochant "J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Vente" au moment de l'inscription sur le site ou avant la saisie d'une enchère, **l'enchérisseur potentiel confirme et accepte toutes les dispositions de ces Conditions Générales.**

Synthèse des informations Vendeur

- Coordonnées du Vendeur : Mairie de Versailles – RP 1144 – 78011 Versailles / Téléphone : 01.30.97.28.52 ou 01.30.97.28.50 – venteauxencheres@versailles.fr
- Délai de paiement (à compter de la date d'envoi du courriel d'enchère gagnante) : 7 jours
- Délai de retrait du bien par l'acheteur (à compter de la date de réception du paiement) : 15 jours

Information sur les biens

Utilisateurs et enchérisseurs peuvent obtenir des informations complémentaires sur les produits en adressant un courriel à l'adresse suivante : venteauxencheres@versailles.fr

La personne publique n'est pas tenue d'assurer le suivi des questions relatives au fonctionnement du site.

1 - Conditions d'inscription

1 – Pour pouvoir utiliser WEBENCHERES, l'utilisateur doit être préalablement inscrit. L'inscription sur le site est gratuite. Pour accéder au formulaire d'inscription, l'acheteur potentiel doit cliquer sur la rubrique "S'INSCRIRE". Si son inscription est validée, il recevra sur sa boîte de messagerie un identifiant (ou login) et un mot de passe.

L'identifiant et le mot de passe transmis sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers.

L'acheteur autorisé doit prendre toutes les mesures pour assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il est responsable des actes et agissements de toute personne utilisant son compte, même à son insu. Il s'engage à signaler dans les plus brefs délais à la Ville de Versailles toute utilisation frauduleuse de son compte, de son identifiant ou de son mot de passe.

2 - Une fois authentifié, l'utilisateur a la possibilité d'enchérir. Dès lors, toute enchère enregistrée sur nos serveurs, passée par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe valides, sera réputée authentique et valable.

3 - Seules les personnes morales et personnes physiques disposant de la capacité juridique de contracter, sans limitation aucune, peuvent s'inscrire. **Les mineurs ne sont pas autorisés à s'inscrire.**

2 - Suspension ou clôture de l'inscription

Sans exclure d'autres dispositions coercitives, la Ville de Versailles se réserve la possibilité de mettre fin temporairement ou définitivement à l'inscription de l'utilisateur :

- si les informations communiquées lors de l'inscription ne correspondent pas à la réalité (adresse erronée, identité erronée....)
- s'il ne respecte pas tout ou partie des présentes conditions générales de vente,
- si les enchères qu'il réalise ne sont pas effectuées dans le but d'acheter un bien et s'avèrent être de nature à perturber le bon fonctionnement du site,
- s'il est vérifié que son identifiant et son mot de passe ont été transmis à des tiers.

3 - Gestion des enchères

1 - **Retrait d'une annonce** : En cas de force majeure, la Ville de Versailles conserve, à tout moment, la possibilité de retirer un matériel mis en vente.

2 - **Retrait d'une enchère**: La Ville de Versailles se réserve le droit de retirer, sans préavis et sans indemnité, toute offre considérée comme déraisonnable ou excessive.

3 - **Information sur les produits** : Des informations supplémentaires sur les biens peuvent être obtenues en adressant un mail à la personne dont le nom est indiqué dans la page de présentation détaillée du produit.

Des visites sur place peuvent être organisées, aux dates et heures qui seront fixées par les services de la Ville de Versailles au moment de la mise en vente des biens.

Les photographies présentes sur le site sont employées à titre d'information et sont non-contractuelles.

4 - **Interruption du service** : En cas de problème technique, dûment constaté par l'hébergeur, qui rend impossible l'accès à une enchère à moins de 4 heures de sa clôture, la Ville de Versailles se réserve le droit de prolonger la période d'enchère ou d'annuler l'enchère pour la relancer ultérieurement.

4 - Droits et Obligations de l'utilisateur

1 - A la clôture des enchères pour un bien, si ladite offre d'achat correspond à l'enchère la plus élevée, **la vente est réputée parfaite**, c'est-à-dire que l'acheteur doit acheter le bien à la Ville de Versailles qui s'engage en retour à

vendre le bien à l'acheteur, selon les Conditions Générales de Vente et conformément à la description qui est faite pour le bien.

Ni l'acheteur, ni le vendeur ne peuvent se rétracter, sauf dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, la Ville de Versailles sera libérée de son engagement en cas de sinistre ayant endommagé le matériel vendu ou entraîné sa destruction.

1 - En utilisant WEBENCHERES, l'utilisateur s'engage à n'entreprendre aucune action de nature à perturber le fonctionnement du site. Il accepte de ne pas utiliser de logiciels ou de procédés manuels pour copier nos pages Internet ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans notre consentement express préalable et écrit.

2 - L'utilisateur s'engage à respecter les lois, les règlements et normes de toutes sortes en vigueur relatives à l'utilisation de nos services, à l'enchérissement comme à l'achat.

3 - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et gérer leur modification ou leur suppression (cf. point 12 ci-après).

5 - Conditions spécifiques aux ventes aux enchères

Tous les amateurs, à l'exception des personnes qui ont été exclues des ventes WEBENCHERES, peuvent enchérir.

Cependant, les enchères peuvent être restreintes à des catégories déterminées de professionnels pour certains biens dont la vente est soumise à des règles spéciales. Ainsi, la vente de certains articles ou lots peut être réservée aux professionnels.

Dans ce cas, la finalisation de la vente aux enchères est subordonnée à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie :

- De l'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (K ou Kbis) ou au Répertoire des Métiers (extrait D1) datée de moins de 6 mois ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine ;
- de l'attestation d'inscription au répertoire SIRENE, si la personne est un auto-entrepreneur ;
- Des statuts de l'association, si la personne représente une association. Si le soumissionnaire est une société ou une association, il convient de présenter l'original et de déposer une copie d'un pouvoir signé par le dirigeant ou son conseil d'administration autorisant le signataire à engager la société ou l'association. Cette vente aux enchères est également subordonnée pour les professionnels de la déconstruction automobile à la présentation de l'original et au dépôt d'une copie de leur agrément en cours de validité ou pour les entreprises étrangères, son équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine.

A défaut de présentation de ces documents, la vente sera considérée comme résolue et le bien redeviendra la propriété du vendeur.

6 - Modalités de paiement

Les montants sont exprimés en euros et les règlements sont effectués en euros nets de taxe.

Le paiement doit être effectué par l'Acheteur dans les délais indiqués en préambule dans la « Synthèse des informations Vendeur ». Le délai de paiement

court à compter de la date d'envoi par le Vendeur du courriel d'enchère gagnante.

Cet envoi est effectué par courriel à l'adresse indiquée par l'Acheteur lors de son inscription sur Webenchères. Il est également envoyé dans la messagerie disponible sur le site, dans la rubrique « Mon compte » disponible après connexion de l'Acheteur.

En cas de non réception du courriel indiquant à l'Acheteur que son offre a été retenue, il est à la charge de l'Acheteur de consulter régulièrement la rubrique « mes e-mails » pour s'assurer de la réception du message le cas échéant.

Les modalités de paiement sont déterminées par la présente et ne peuvent être modifiées.

Elles sont définies comme suit :

- Virement bancaire (RIB transmis sur demande) sans plafond de paiement (retrait du bien à réception du paiement)
- Carte bancaire, (retrait du bien à réception du paiement)
- Espèces lors du rendez-vous pris pour le retrait du bien (retrait du bien immédiat)
- Chèque personnel à l'ordre du Trésor Public, accepté jusqu'à 1 499,99 euros (retrait du bien sous 15 jours)
- Chèque certifié à l'ordre du Trésor Public à partir de 1 500,00 euros (retrait du bien sous 15 jours).
- Pour les débiteurs publics (collectivités et administrations), le paiement pourra s'effectuer par virement ou mandat administratif, au maximum dans les soixante jours après l'émission de la facture. Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, le bien sera remis à la vente.

Dans l'hypothèse où un enchérisseur remporte plusieurs biens sur une même session, il recevra un courriel par bien remporté.

Cependant, en cas de paiement par virement, espèces ou chèque, l'enchérisseur peut régler de façon globale l'ensemble de ces biens remportés.

Si paiement par chèque, ce dernier devra être transmis à l'adresse indiquée sur le courriel d'enchère gagnante.

Le transfert de propriété des biens, objet de l'enchère, interviendra à la date du paiement intégral du prix de vente par l'Acheteur au Vendeur.

En cas de non paiement du (des) bien(s) remporté(s) dans les délais impartis, l'enchérisseur s'expose à une procédure de mise en recouvrement par le Trésor public ainsi qu'au blocage de son compte webenchères.

7- Pénalités pour rétractation en dehors des délais légaux

Dans le cadre d'une enchère gagnante, si l'enchérisseur gagnant se rétracte en dehors des délais légaux, il devra s'acquitter d'une pénalité d'un montant de 10% du prix final de la vente. Si cette pénalité est inférieure à 50€ il en sera exonéré.

8 - Retrait du bien et garantie

a. Retrait du bien

Le retrait du bien vendu est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra qu'après réception du paiement du/des bien (s) achetés. Les retraits **sont UNIQUEMENT sur Rendez-vous**

L'acheteur devra se présenter avec le courriel d'enchère gagnante, une pièce d'identité et la preuve du paiement.

Le bien sera enlevé en l'état. L'acheteur devra s'assurer lui-même des moyens adéquats de chargement et de transport du bien. L'acquéreur ne peut requérir le concours du personnel communal. Aucune assistance technique ne sera fournie pour la prise en charge du bien vendu, sauf accord express des responsables. Dans ce cas, la responsabilité de ces derniers ne peut être engagée.

En cas de non retrait du bien, plus de 15 jours après le paiement (ou encaissement), et après mise en demeure restée sans effet, la Ville de Versailles pourra remettre le produit à la vente sans remboursement du prix versé.

b. Absence de garantie

La Ville de Versailles ne sera obligé à aucune garantie relative à un bien vendu sur le site.

Les biens vendus ne bénéficient pas de garantie ni de vice caché et ni de fonctionnement. Les acquéreurs sont réputés avoir une connaissance exacte des biens vendus, vouloir les acquérir à leurs risques et périls et les agréer dans l'état où ils se trouvent au moment de la clôture de la vente.

Aussi appartient-il à l'enchérisseur de se renseigner sur les normes techniques et juridiques en vigueur pour l'utilisation du matériel qu'il envisage d'acquérir. Le vendeur ne pourrait être tenu pour responsable de l'absence de conformité du matériel avec les normes actuellement en vigueur.

9 - Délai de retrait – Clause résolutoire

Les biens sont à retirer sous 15 jours calendaires (soixante jours au maximum pour les débiteurs publics), à compter de la date de réception du paiement par le Vendeur aux dates et lieux convenus (rendez-vous obligatoire) avec la Ville de Versailles.

A compter de la réception du paiement par le vendeur, l'acquéreur doit se présenter au date et lieu convenus pour venir retirer le bien vendu au domicile du vendeur.

A défaut pour l'acquéreur d'avoir respecté la date de retrait fixée, la vente sera résiliée de plein droit dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception du paiement (frais de stockage imputés à l'acquéreur) et sans mise en demeure, au profit du vendeur, et ce conformément à l'article 1657 du code civil.

Le vendeur retrouvera la propriété du bien vendu qu'il pourra remettre en vente.

Le vendeur restituera à l'acquéreur, sur sa demande uniquement, le prix versé lors de la vente, déduction faite d'une indemnité forfaitaire destinée à réparer le

préjudice subi par le vendeur (frais de mise en vente, frais de remise en vente, frais de gestion ...) + frais de stockage, du fait du défaut de retrait.

Le montant de cette indemnité est fixé à 10% du prix de l'enchère remportée, sans préjudice du paiement des frais de stockage visés ci-dessus et détaillés ci-dessous.

Frais de stockage :

Valeur de mise à prix du bien – en €	Frais de stockage / jour calendaire
0 à 25	0,50 €
26 à 50	1,00 €
51 à 100	2,00 €
101 à 500	5,00 €
501 à 1 000	10,00 €
1 001 à 3 000	15,00 €
>à 3 000	20,00 €

10 - Litiges

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de difficultés pour l'application des présentes, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable.

A défaut d'accord, en cas de litige résultant de l'application des clauses des présentes Conditions Générales, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de Versailles.

11 - Modification des Conditions Générales de Vente

La Ville de Versailles se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente, en mettant en ligne une nouvelle version sur le site pendant une période de non mise en vente.

Dans l'hypothèse où la Ville de Versailles se trouverait dans l'obligation de modifier les Conditions Générales pendant une période d'enchères, elle préviendra par mail tous les enchérisseurs concernés.

12 - Confidentialité et protection des données

Conformément au nouveau texte européen appelé Règlement Général sur la Protection des Données (ou RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, et en particulier aux articles 12, 13 et 14 de ce règlement, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement sur les données à caractère personnel le concernant.

Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut accéder à son compte muni de ses identifiants ou adresser un courriel à l'adresse : rgpd@webencheres.com

Nous vous rappelons que conformément à ce règlement, vous restez propriétaire de vos données et que celles-ci ne seront jamais transmises à un tiers sans votre autorisation.

WEBENCHERES accorde une très grande importance à la sécurité des données qu'elle collecte. Nous mettons à ce titre des moyens considérables pour protéger vos données.

Enfin, pour plus d'informations sur ce nouveau règlement, vous pouvez consulter le site de la CNIL à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-reglement-europeen>